

Séance du 31 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Décision Modificative n°1 – cotisation logiciel JVS

L'An Deux Mille Vingt et Un, le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 25/05/2021**Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN****Absent excusé :**

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Paula MARTINET.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 pour la cotisation annuelle du logiciel JVS:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	.	
INVESTISSEMENT	- Article 2135 : - 3 000€ - Article 2051 : + 3 000€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- ◆ APPROUVE les écritures ci-dessus pour le budget communal ;
- ◆ CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder à l'inscription de ces écritures.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc